

*Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

**Paris, le 6 juillet 2009**

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les titres ne peuvent être ni offerts, ni cédés aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément à l'U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. BPCE a informé Natixis qu'il n'a ni l'intention d'enregistrer l'offre envisagée, que ce soit en totalité ou en partie, aux Etats-Unis, ni de faire une quelconque offre au public aux Etats-Unis.*

**Renforcement des fonds propres de base de Natixis grâce aux offres d'échange de BPCE**

Suite à l'offre d'échange de BPCE portant sur des titres Tier 1 de Natixis (dont les modalités sont décrites dans le communiqué de presse publié par BPCE ce jour), Natixis annonce ce jour qu'il prévoit de racheter auprès de BPCE la totalité des titres qui auront été apportés à l'échange afin de les annuler. Le prix payé par Natixis pour ces titres sera identique à celui effectivement payé par BPCE dans le cadre des offres d'échange.

En contrepartie de cette rétrocession, Natixis prévoit d'émettre de nouveaux titres super subordonnés qui seront souscrits par BPCE, pour le même montant en principal que les nouveaux titres émis par BPCE dans le cadre de l'opération d'échange.

**Ces opérations auront pour effet d'améliorer la qualité des fonds propres de base de Natixis en augmentant le ratio Core Tier 1.** Le montant de l'augmentation du ratio Core Tier 1 dépendra du succès des offres d'échange, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Taux de succès des offres d'échange <sup>(1)</sup>	50%	75%	100%
Augmentation du ratio Core Tier 1 <sup>(2)</sup>	0,2%	0,3%	0,4%

\* \* \* \* \*

Laurent Mignon, Directeur Général de Natixis, a déclaré : **« Cette transaction augmente la flexibilité financière de Natixis et illustre bien l'atout majeur que représente l'appartenance au groupe BPCE pour Natixis. »**

Les titres Tier 1 de Natixis sur lesquels portent les offres sont les suivants : (i) les titres super subordonnés émis par Natixis le 25 janvier 2005 pour un montant nominal de 300 millions d'euros, taux variable (Code ISIN : FR0010154278), (ii) les titres super subordonnés émis par Natixis le 18 octobre 2007 pour un montant nominal de 750 millions d'euros, taux fixe puis variable (Code ISIN : FR0010531012), (iii) les titres super subordonnés émis par Natixis le 31 mars 2008 pour un montant nominal de 150 millions d'euros, taux fixe puis variable, à durée indéterminée (Code ISIN : FR0010600163), (iv) *Noncumulative Trust Preferred Securities* émises par NBP Capital Trust I le 28 juin 2000 pour un montant nominal total de 200 millions d'euros, taux fixe de 8,32% (code ISIN : XS0113462609), (v) *Noncumulative Trust Preferred Securities* émises par NBP Capital Trust III le 27 octobre 2003 pour un montant nominal total de 200 millions de dollars américains, taux fixe de 7,375% (code ISIN : XS0176710068), (vi) les titres super subordonnés non cumulatifs libellés en dollars américains émis par Natixis le 16 avril 2008, taux fixe (Code ISIN : FR0010607747), et (vii) les titres subordonnés émis par Natixis le 30 avril 2008 pour un montant nominal de 750 millions de dollars américains, taux fixe puis flottant (Code ISIN : US63872AAA88 pour les titres soumis à la *Rule 144A* et Code ISIN : USF6483LHM57 pour les titres soumis à la *Regulation S*).

<sup>(1)</sup> Hypothèses de taux de succès pour toutes les souches entrant dans l'offre d'échange.

<sup>(2)</sup> Sur la base du Ratio Core Tier 1 pro forma de 6% communiqué lors de la publication des résultats trimestriels

*Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

**CONTACTS :**

RELATIONS PRESSE  
relationspresse@natixis.com

Victoria Eideliman  
Corinne Lavaud

T + 33 1 58 19 47 05  
T + 33 1 58 19 80 24

RELATIONS INVESTISSEURS  
reinvest@natixis.fr

Isabelle Salaün  
Antoine Salazar  
Alain Hermann

T + 33 1 58 55 20 43  
T + 33 1 58 32 47 74  
T + 33 1 58 19 26 21